

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 3 septembre 2019
à 19 h 15**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 3535, rue Saint-Denis (ITHQ), le mardi 3 septembre 2019, à 19 h 15.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2019 et portant sur le Programme Triennal d'Immobilisations.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1193945019

Adoption de la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le lundi 26 août 2019

**Dossier # : 1193945019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

1. D'adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2020, 2021 et 2022 de l'Arrondissement, celle-ci prévoit des investissements de

- 4 695 000 \$ pour 2020;
- 4 695 000 \$ pour 2021;
- 4 695 000 \$ pour 2022;

Pour un total de 14 085 000 \$;

2. De transmettre les prévisions budgétaires, conformément à l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), au comité exécutif;

Signé par Guy OUELLET **Le** 2019-08-26 12:51

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # : 1193945019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la planification budgétaire de la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme Triennal d'Immobilisations 2020-2022 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Pour ce faire, l'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement à 14 085 000 \$ pour les trois prochaines années ou à 4 695 000 \$ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 25 0372 - mardi 2 octobre 2018 : Adopter la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2019, 2020 et 2021. Sommaire # 1183945031

DESCRIPTION

L'enveloppe budgétaire PTI nette consentie à l'arrondissement vise à établir la limite d'emprunt à la charge des contribuables Le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal prévoit une enveloppe limite de 14 085 000\$. La répartition de cette enveloppe est comme suit :

BUDGET par programme (en milliers de dollars)

		2020	2021	2022	TOTAL
34222 - Programme de réaménagement de parcs	Brut	1 000	1 000	1 000	3 000
	Fonds de parc (1)	-1 000	-1 000	-1 000	-3 000
50020 - Programme de réaménagement des infrastructures	Brut	4 695	4 695	4 695	14 085
TOTAL		4 695	4 695	4 695	14 085

(1) Règlement 12-049 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Les prévisions de dépenses indiquées sont des dépenses nettes.

L'arrondissement disposera, en plus de l'enveloppe de 14 085 000 \$ mentionnée précédemment, des surplus budgétaires non utilisés des années antérieures estimés à 10 000 000 \$ pour réaliser plusieurs projets. Il importe de mentionner que des budgets corporatifs sont également investis dans l'Arrondissement. Ils proviennent de programmes destinés à l'appui aux arrondissements. Les secteurs d'activités sont la réfection routière sur le réseau artériel, les infrastructures souterraines, les équipements sportifs et les terrains de jeux, les parcs et les chalets, la culture et le patrimoine, pour ne nommer que ceux-là. Plusieurs projets sont actuellement en cours de réalisation et nous avons déposé notre candidature pour d'autres. La programmation 2020-2022 des services corporatifs sera déposée en novembre prochain aux instances concernées.

JUSTIFICATION

L'adoption de la planification des projets d'investissements est prérequis afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire est fixée par l'Administration municipale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le PTI 2020-2022 sera adopté à la séance extraordinaire du conseil du 3 septembre 2019.
Dépôt pour approbation au Comité exécutif des budgets PTI des arrondissements le 13 novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-05

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des relations avec les
citoyens_ des communications et du greffe